



**Election des représentants du personnel
A la Commission Consultative Paritaire
Scrutin du 08/12/2022**

PROCES-VERBAL DE CARENCE

Le 27 octobre 2022¹, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion de l'Aveyron,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale ;

Le Centre de Gestion de l'Aveyron :

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du code général de la fonction publique.

En conséquence les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 8 décembre 2022. Le nombre d'électeurs inscrits est de : 929.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le 8 décembre 2022.

**Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 octobre 2022 à 9 H 00
a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale.**

Le Président

Jean-Pierre LADRECH

¹ Ce calendrier est valable pour les scrutins se déroulant sur un seul jour (8 décembre 2022). En cas de scrutin ouvert sur plusieurs jours (vote électronique ainsi que vote électronique et vote à l'urne), il doit être adapté, la date du scrutin devant être entendue comme le premier jour du scrutin.